



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 30 DEC. 2022

DECISION N° 070069 /ANAC/DTA/DSNAA portant
adoption du guide relatif au traitement et à la notification
des comptes rendus IBIS « GUID-AGA-6128 »

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9, et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;

- Vu** l'Arrêté n° 41/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la certification des aérodromes, dénommé RACI 6003 ;
- Vu** l'Arrêté n° 44/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la conception et à l'exploitation technique des aérodromes, dénommé RACI 6001 ;
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,

DECIDE :

Article 1 : Objet

La présente décision adopte le guide relatif au traitement et à la notification des comptes rendus IBIS « GUID-AGA-6128 ».

Article 2 : Champ d'application

Le GUID-AGA-6128 s'applique aux aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) et aux aérodromes privés soumis à homologation, en Côte d'Ivoire ; pour le traitement et la notification des comptes rendus IBIS dans le domaine des aérodromes et aides au sol (AGA).

Article 3 : Portée

Le GUID-AGA-6128 fournit à l'exploitant d'aérodrome des éléments indicatifs sur le mécanisme de collecte, de transmission, d'analyse et de notification des comptes rendus IBIS enregistrés dans les aérodromes de Côte d'Ivoire

Article 4 : Mise en œuvre

Le Directeur de la Sécurité de Navigation Aérienne et des Aérodromes est responsable de l'application de la présente décision.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle abroge toutes les dispositions antérieures, notamment la décision n°002476/ANAC/DSNAA/DTA du 24 avril 2018 portant adoption de la procédure de traitement et de notification des comptes rendus IBIS « RACI 6206 » Elle est applicable à compter de sa date signature.



Sinaly SILUE

PJ : Edition n°1 du guide relatif au traitement et à la notification des comptes rendus IBIS « GUID-AGA-6128 »

Ampliation

- Toutes Directions
- SDIDN (Q-Pulse et site Web ANAC)



MINISTRE DES TRANSPORTS
**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 30 DEC. 2022

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

EDITION N°2, AMENDEMENT N°1

DU

**GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS
IBIS
« GUID-AGA-6128 »**

L'amendement n°1 de GUID-AGA-6128 est une nouvelle édition (2^{ème} édition). Elle annule et remplace le RACI 6206 et est applicable à compter de sa date de signature.



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE
L'AVIATION
CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE**

Réf : GUID-AGA-6128

**GUIDE RELATIF AU
TRAITEMENT ET A LA
NOTIFICATION DES COMPTES
RENDUS IBIS
« GUID-AGA-6128 »**

1^{ère} Edition – Octobre 2022

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

**GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA
NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS**

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement : 0
Date : 25/10/2022

PAGE DE VALIDATION

	NOM ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
REDACTION	OHUI Monet Achi Theodore	Chef de Service Normes des Aérodomes	25/10/2022
	ANOUAN Tcho Sylvère	Sous-Directeur des Aérodomes	25/10/2022
VALIDATION	KOFFI Konan	Président du comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile	10/11/2022
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	30/12/2022



LISTE PAGES EFFECTIVES

N° DE PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
I	1	25/10/2022	0	25/10/2022
II	1	25/10/2022	0	25/10/2022
III	1	25/10/2022	0	25/10/2022
IV	1	25/10/2022	0	25/10/2022
V	1	25/10/2022	0	25/10/2022
VI	1	25/10/2022	0	25/10/2022
VII	1	25/10/2022	0	25/10/2022
VIII	1	25/10/2022	0	25/10/2022
1	1	25/10/2022	0	25/10/2022
2	1	25/10/2022	0	25/10/2022
3	1	25/10/2022	0	25/10/2022
4	1	25/10/2022	0	25/10/2022
ANN 1	1	25/10/2022	0	25/10/2022
ANN 2	1	25/10/2022	0	25/10/2022
ANN 3	1	25/10/2022	0	25/10/2022



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement 0
Date : 25/10/2022

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

Amendements				Rectificatifs			
N°	Applicable le	Inscrit	Par	N°	Publié le	Inscrit le	Par



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement 0
Date : 25/10/2022

TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
		- <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>
0 (1ère Edition)	Création du document <ul style="list-style-type: none">- Changement de codification du RACI 6206 en GUID-AGA-6128 ;- Prise en compte des dispositions de la procédure de maîtrise des documents référencée « PROC-ORG-1500 » ;- Changement du titre de la procédure RACI 6206 en guide GUID-AGA-6128.	30 DEC. 2022 30 DEC. 2022 30 DEC. 2022



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement : 0
Date : 25/10/2022

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

<i>Rectificatif</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de publication</i>



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement : 0
Date : 25/10/2022

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RACI 6001	ANAC	Conception et exploitation technique des Aéroports	7 ^{ème} édition	Juillet 2019
GUID-AGA-6123	ANAC	Guide relatif à la gestion du péril animalier	2 ^{ème} édition	Juin 2022
RACI 6206	ANAC	Procédure de traitement et de comptes rendus IBIS	1 ^{ère} édition	Avril 2018
Doc 9332	OACI	Manuel OACI du système OACI d'information sur les impacts d'oiseaux (IBIS)	3 ^{ème} édition	1988



TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION	1
LISTE PAGES EFFECTIVES	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VI
TABLE DES MATIERES	VII
1. CONTEXTE	1
2. OBJET DU GUIDE	1
3. CHAMP D'APPLICATION	1
4. COLLECTE DES DONNEES DES IMPACTS D'ANIMAUX	1
5. TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS A L'ANAC	2
6. ANALYSE DES COMPTES RENDUS AU NIVEAU DE L'AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	3
7. ENREGISTREMENT DES DONNEES D'IMPACT D'ANIMAUX	4
8. TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS A L'OACI	4
ANNEXE : FORMULAIRE OACI DE NOTIFICATION IBIS	1



1. Contexte

Les décisions de l'industrie aéronautique instituent un équilibre délicat entre sécurité et rigueur budgétaire tout en tentant d'évaluer l'exposition au risque ainsi que la probabilité et la gravité des impacts de la faune. L'établissement de stratégies efficaces de gestion de la faune dépend fortement de la collecte et de l'analyse de données provenant des statistiques sur les impacts d'animaux.

2. Objet du guide

Le présent guide décrit le mécanisme de collecte, de transmission, d'analyse et de notification des comptes rendus IBIS enregistrés dans les aéroports de Côte d'Ivoire.

3. Champ d'application

Ce guide s'applique aux aéroports ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) et aux aéroports privés soumis à homologation en Côte d'Ivoire ; pour le traitement et la notification des comptes rendus IBIS dans le domaine des aéroports et aides au sol (AGA).

4. Collecte des données des impacts d'animaux

Conformément au Chapitre 9, §9.4 du Règlement RACI 6001, les exploitants d'aéroport doivent collecter tous les comptes rendus d'impact d'animaux enregistrés sur l'aéroport.

A cet effet, ils doivent utiliser le formulaire joint en annexe.

Ils doivent ainsi collecter tous les impacts d'animaux signalés par :

- les pilotes ;
- le personnel de maintenance des aéronefs ;
- le personnel d'entretien et de sécurité de l'aéroport ;
- les fournisseurs des services de la circulation aérienne ;
- le personnel de gestion de la faune ;



- etc.

3.1 Renseignements à collecter par l'exploitant d'aérodrome

- nature et circonstances de l'événement ;
- type d'aéronef et moteurs en cause ;
- phase du vol ;
- parties touchées ;
- effets sur le vol ;
- conditions atmosphériques ;
- espèces et nombres d'oiseaux en cause ;
- dommages aux moteurs ;
- coût de l'incident ;
- commentaires et remarques supplémentaires.

3.2 Identification des oiseaux

Si des mesures de réduction du risque aviaire doivent être entreprises par l'exploitant d'aérodrome, il apparaît essentiel de connaître :

- les espèces d'oiseaux présentes à l'aéroport ;
- les espèces frappées par l'aéronef ;
- les espèces qui causent des dommages.

Afin de faire un suivi des impacts d'oiseaux et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des aéronefs, l'exploitant doit aussi tenir à jour un registre pour la conservation des comptes rendus d'impact d'animaux.

5. Transmission des comptes rendus à l'ANAC

Conformément aux dispositions du GUID-AGA-6123 portant guide relatif à la gestion du péril animalier, les exploitants d'aérodrome doivent transmettre à



L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile les comptes rendus d'impact d'animaux enregistrés sur les aérodromes.

La transmission de ces comptes rendus permet à l'Autorité de l'Aviation civile :

- de s'informer sur les événements survenus sur l'aérodrome en matière de risque animalier ;
- de disposer d'informations quantitatives et qualitatives pour apprécier si les mesures prises par l'exploitant sont appropriées et suffisantes ;
- de disposer d'informations pour assurer l'évaluation et le suivi au niveau national des risques d'impact d'animaux.

Les comptes rendus d'impact d'animaux doivent être transmis mensuellement.

Toutefois, lorsque l'aérodrome enregistre un impact d'animaux occasionnant un dommage sur la structure de l'aéronef, les chaussées ou ayant conduit à une mort d'homme, l'incident doit être signalé immédiatement au responsable de permanence de l'ANAC au numéro 05 23 00 00/09 24 22 42 ou notifier l'incident à l'ANAC à l'adresse mail info@anac.ci.

Les exploitants doivent remplir la fiche de compte rendu IBIS jointe en annexe et l'envoyer à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile par courrier officiel tous les mois.

6. Analyse des comptes rendus au niveau de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile

Les comptes rendus d'impact d'animaux sont reçus par le Directeur Général de l'ANAC, qui les impute à la Direction en charge des aérodromes.

Les comptes rendus d'impact d'animaux sont analysés annuellement par les inspecteurs aérodromes (AGA) de l'Autorité Nationale de l'aviation Civile pour déterminer :

- les espèces fauniques qui créent des problèmes sur tout le territoire et sur des sites particuliers ;
- les périodes difficiles du jour et de l'année ;
- les tendances annuelles des impacts selon l'emplacement ;



- la phase du vol pendant laquelle la probabilité de collision est la plus grande ;
- les types d'aéronefs les plus exposés ;
- les parties de l'aéronef les plus exposées ;
- les effets des impacts sur l'aéronef ;
- le pourcentage des impacts qui causent des dommages et affectent le Vol ;
- les coûts associés aux impacts ;
- l'altitude à laquelle surviennent les collisions.

Après analyse, l'ANAC transmet une lettre aux exploitants d'aérodrome avec des recommandations visant à améliorer les mesures de prévention pour réduire les risques d'impacts d'animaux.

Lorsqu'il s'agit d'impact ayant conduit à une injection d'oiseaux par les moteurs, à des morts d'hommes ou dommage structurel de l'avion ou de l'infrastructure aéroportuaire, l'ANAC effectue des inspections sur site pour analyser les faits dans le cadre de sa mission de supervision de la sécurité afin :

- de donner des recommandations ou ;
- d'exiger des mesures correctives immédiates ou des restrictions d'exploitation.

7. Enregistrement des données d'impact d'animaux

La Direction en charge des Aéroports vérifie les formulaires renseignés par les exploitants d'aéroports et les enregistre dans la base de données sur les impacts d'animaux.

8. Transmission des comptes rendus à l'OACI

Les données brutes sur les comptes rendus d'impact d'animaux, sont envoyées à l'OACI, tous les mois par l'ANAC à l'adresse mail AOL@icao.int



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement : 0
Date : 25/10/2022

ANNEXE : FORMULAIRE OACI DE NOTIFICATION IBIS

Formulaire 1 : Informations générales

IBIS Reporting Form			
Filing Summary	Headline (Title)	Date of Occurrence	Time of Occurrence
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Classification	File number	Responsible entity (State & O)	Location (if enroute)
	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
Environment	Occurrence class	Occurrence category	Occurrence category 2
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Location	Light conditions	Cloud amount	Phenomenon type
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>
Description	Aerodrome	Runway	State/area of occurrence
	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>
Remarks (Description of occurrence, other pertinent info)			
<input type="text"/>			



Autorité Nationale de
l'Aviation Civile de Côte
d'Ivoire

GUIDE RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA NOTIFICATION DES COMPTES RENDUS IBIS

« GUID-AGA-6128 »

Edition : 1
Date : 25/10/2022
Amendement : 0
Date : 25/10/2022

Formulaire 2 : Informations sur l'aéronef

IBIS Reporting Form (page 2)			
Aircraft Details	Aircraft registration	State of registry	Flight number
	Manufacturer/Model/Series	Operator	
	Mass group	Aircraft category	
	Aircraft height	Speed (first event)	Flight phase
Engines	Engine Manufacturer/Model	Nr of birds ingested	
Consequences	A/C out of service	Cost of repair	Loss of revenue
	Consequential Event	Consequential Event 2 (Option)	



Formulaire 3 : Informations sur le(s) oiseau(x) mis en cause

IBIS Reporting Form (page 3)			
Details concerning Birds / Wildlife	Birds/wildlife seen	Birds/wildlife struck	Pilot advised of birds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Bird/Wildlife species	Bird size	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Parts struck	Parts struck 2	Parts struck 3
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Parts struck 4	Parts struck 5	Parts struck 6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Parts damaged	Parts damaged 2	Parts damaged 3	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Parts damaged 4	Parts damaged 5	Parts damaged 6	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

— FIN —

